

DECISION DU BUREAU

Séance du 17 Septembre 2020

N° 18-2020

Objet : Avenant n°1 au marché n°04-2019 de travaux de réseaux au hameau des Domenges, sur la Commune de St Pierre de Soucy

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 relatif aux délégations de compétences du conseil communautaire vers le bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et notamment son point n° 4: De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Dans la limite de 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux ;
- D'un montant inférieur à un seuil défini par le décret pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales (pour information : au 1^{er} janvier 2020 : 214 000 € HT) ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2123-1 relatif aux marchés à procédure adaptée ;

Vu la convention constitutive de groupement de commande signée le 19/04/19 entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie, la Commune de St Pierre de Soucy, le Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux sur Gelon et le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, modifiée par un avenant le 13/07/2020 ;

Vu la décision de la Présidente n°108-2019 du 14 juin 2019 confiant le marché de travaux à l'entreprise FONTAINE TP, située Place Charles Dullin, BP 31, 73170 YENNE, pour un montant total de 599 120.00 € HT décomposé comme suit :

- La Communauté de Communes Cœur de Savoie : 191 151.81 € HT ;
- La Commune de St Pierre de Soucy : 90 404.14 € HT ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux-sur-Gelon : 215 705.10 € HT ;
- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie : 101 858.95 € HT ;

Considérant la nécessité procéder à des ajustements sur le marché cité en objet ;

Vu l'avis favorable de la Commission MAPA du 11 septembre 2020 pour la conclusion de cet avenant ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un avenant au marché de travaux de réseaux au hameau des Domenges sur la Commune de St Pierre de Soucy avec la société FONTAINE TP afin d'inscrire les ajustements nécessaires au marché.

Article 2 : Le montant de ces modifications (plus et moins-value) est de 64 131.56 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 663 251.56 € HT.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant avec la société FONTAINE TP, comme énoncé ci-dessus.

Article 4 : Le Directeur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Fait à Montmélian, le 18 septembre 2020

La Présidente,



Béatrice SANTSAIS